



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an 2022, le 19 octobre 2022 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 octobre 2022 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, Mme Sinty, M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Six, M. Voisin, Mme Plesse, M. Frénéa, M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir : M. Vandamme pouvoir à Mme Quillent, M. Bouxirot pouvoir à Mme Sinty, Mme Dubuisson pouvoir à M. Bourgin

Absents :
Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt Préfecture du Val d'Oise.

Le 24/10/2022

Et publication du : 24/10/2022

D2022 40

Avenant portant prolongation du délai des travaux sur le marché public de « rénovation du logement »

Monsieur le Maire expose :

La commune de Us est actuellement en contrat avec la société FB RENOVATION pour la rénovation d'un logement communal Rue de la Libération. Ce marché a pris effet le 10 mai 2022 pour une durée de 7 mois. Néanmoins le délai de réception des matières premières ayant été plus long que prévu, il est nécessaire de prolonger par avenant le contrat pour une durée de 4 mois.

Le montant initial du marché est de 97 421.80€ HT pour 7 mois. La prolongation de 4 mois ne conduit pas à une augmentation financière du marché mais simplement un avenant de prolongation de délai.

Vu l'article R.2194-5 du code de la commande publique afin d'adapter les conditions d'exécution du marché ;

Considérant les retards provoqués par les pénuries qui justifient la signature d'un avenant de prolongation ;



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

2022/40

Le conseil Municipal,

Après avoir en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la prolongation du délai de 4mois,

AUTORISE le Maire à signer le présent avenant au marché de rénovation du logement municipal Rue de la Libération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Us, le 2/11/2022
Le MAIRE,
J. BOURGIN

